

Aidez-nous à faire vivre

Le centre pilote de réhabilitation respiratoire ambulatoire

La Fondation Maréchal Foch remercie très chaleureusement les donateurs qui ont permis de créer un Centre pilote de réhabilitation respiratoire ambulatoire, il s'inscrit ainsi dans la mission de notre hôpital qui doit répondre aux besoins de santé publique et proposer des thérapeutiques innovantes.

Mais, pour permettre à ce **Centre de vivre**, nous avons, en cette fin d'année, un besoin crucial de votre soutien malgré l'avis unanimement favorable formulé par tous les experts, notamment ceux de l'assurance-maladie, sur le gain que les budgets de la santé de cette réalisation qui change les conditions de vie des malades, l'administration tarde à prendre le relais de cette innovation.

Pour mener à bien d'autres projets nouveaux dont nous nous assurons qu'ils présentent un avantage pour l'économie de la santé et pour la qualité de la vie de chacun, nous avons besoin du soutien que veulent bien nous apporter donateurs particuliers, entreprises et mécènes.

Nous continuerons à faire appel à votre générosité pour amorcer les projets nécessaires au progrès commun.

***Depuis le 1^{er} août 2003
des nouvelles réformes sur le mécénat ont été définitivement adoptées
en ce qui concerne les dons des particuliers et les dons consentis par les
entreprises.***

Dons des particuliers

Vous pouvez bénéficier dès à présent d'une réduction d'impôt de 60% du montant de votre don, pris dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (les dépassements de ce seuil sont reportables sur 5 ans).

Dons des entreprises

Avantages fiscaux : les versements sont déductibles jusqu'à 0,5% du chiffre d'affaires de votre entreprise. Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003. (les dépassements de ce seuil sont reportables sur 5 ans).

